



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CSA SD DU 31/03/2025

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte préoccupant pour notre système éducatif, marqué par la crise d'attractivité, de recrutement du métier d'enseignants et d'autres enjeux importants qui méritent notre attention. Nous souhaitons structurer notre déclaration autour de 4 points principaux : le relèvement des seuils d'élèves par classe, l'absence de préparation de la rentrée au Ministère, les critiques des groupes de besoins et les réformes du Diplôme National du Brevet (DNB).

1) La France championne du nombre d'élèves par classe

Les études menées sur les systèmes éducatifs, à une échelle française, européenne ou mondiale, publiées régulièrement par le ministère de l'Éducation nationale, l'Union européenne ou l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), indiquent toutes les mêmes tendances concernant notre pays : les résultats des élèves devraient être meilleurs ; le taux d'élèves stressés voire déprimés est très élevé ; les enseignants sont parmi les plus mal rémunérés de l'OCDE malgré une charge de travail toujours croissante, aboutissant à une multiplication des burn-out ; le sentiment d'efficacité des enseignants s'amenuise. Par ailleurs, pour compléter ce sombre tableau, la France est classée parmi les derniers pays de l'OCDE pour le nombre moyen d'élèves par classe. Au collège, l'effectif moyen approche 26 élèves (situation similaire à l'Espagne), très au-dessus de la moyenne de tous les pays, située sous la barre des 21.

Malgré ce contexte, le rectorat de Reims a relevé ses seuils d'élèves par classe : 25 élèves/classe en Éducation prioritaire, 29.75 en 6e et 30 en cycle 4 ! C'est la seconde augmentation depuis la rentrée 2021. Il valide donc le principe de faire des classes à 30 ou plus au collège.

Au niveau national, le Ministère ne profite donc pas de la baisse démographique pour redonner du souffle à l'école puisque la priorité nationale est désormais d'enrichir les marchands de canons. Ainsi, sans surprise, la France reste donc championne du nombre d'élèves par classe au collège !

2) Absence de préparation de la rentrée

À l'approche de la rentrée scolaire, nous constatons avec inquiétude que les textes régissant les regroupements de niveau tardent à être publiés. Ce flou entretenu par le ministère crée une situation d'incertitude pour les établissements, qui doivent déjà s'organiser pour accueillir leurs élèves. Actuellement, les textes officiels en vigueur, suite à la décision du Conseil d'État du 30 janvier, ne prévoient pas de groupes de niveau. Pourtant, les moyens alloués par les rectorats ne tiennent pas compte de cette réalité, se limitant à 25 heures hebdomadaires en Sixième, sans prévoir le soutien ou l'approfondissement nécessaires. Cette situation est inacceptable et témoigne d'un non-respect des textes réglementaires qui en dit long sur le fonctionnement démocratique de notre pays.

3) Bilan critique des groupes de besoins

Les regroupements de niveau, instaurés dans le cadre du dispositif du « Choc des savoirs », suscitent de vives critiques, ils effectuent un tri social des élèves et l'initiative n'est pas soutenue par la recherche. Un article du 4 mars du *Monde* met en lumière que les élèves regroupés dans les classes « faibles » se retrouvent parfois à étudier des contenus inadaptés à leur niveau, tandis que d'autres avancent à un rythme soutenu. La constitution du groupe de faibles pose des problèmes moraux : que penser du « *groupe réunit presque tous les enfants issus de l'immigration du collège, qui sont souvent aussi les plus précaires ?* ». Cette situation soulève des questions sur l'efficacité de ces dispositifs, notamment pour les élèves en situation de handicap ou allophones.

L'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement des groupes de besoins varie d'une académie à l'autre, voire d'un établissement à l'autre. Cette variation manque de transparence et soulève des questions. Par ailleurs la pression exercée sur les collègues de français et de mathématiques à travers les évaluations nationales est manifeste : imposer le respect d'une progression commune et, pire encore, des évaluations communes est illégal au regard de la liberté pédagogique. Ne peut-on créer des groupes ou des allègements de divisions sans s'encombrer d'une fausse réforme ? Ne peut-on consulter les acteurs de terrain afin de donner aux élèves des conditions de travail et d'apprentissage favorables et sans tri social ?

4) Réformes du DNB

Enfin, les réformes en cours concernant le Diplôme National du Brevet (DNB) soulèvent également de vives inquiétudes. La création d'une mention élitiste, « *Très bien avec les félicitations du jury* », ainsi que les modifications du barème pour les sessions à venir, risquent de creuser encore davantage les inégalités. Le SNES-FSU continue de revendiquer la fin des bilans de fin de cycles, qui sont illisibles et ne répondent pas aux besoins des élèves. De plus, nous craignons que l'évolution du DNB pour les sessions futures n'entraîne l'instauration d'épreuves terminales de culture générale ou d'évaluations des compétences psychosociales, sans que cela ne soit clairement défini.

En conclusion, nous appelons le Ministère à prendre en compte les préoccupations exprimées par les enseignants et à agir en faveur d'une école plus juste et plus équitable. Il est temps d'écouter les voix qui s'élèvent pour défendre une éducation de qualité pour tous, sans distinction.